

Commission des Thèses

CLESCO-UPS

COMITE DE SUIVI DE THESE

Conformément à Nouvelle Loi sur le Doctorat de 2016, un Comité de Suivi de Thèse (CST) est mis en place pour permettre à la Commission des Thèses CLESCO-UPS d'examiner les conditions de bon déroulement de la thèse. La CST a lieu à partir de la deuxième ou de la troisième année pour les doctorants à plein-temps ou à mi-temps, respectivement. Les CST auront lieu au second semestre et leur tenue est une condition obligatoire pour l'inscription à l'ED à l'automne suivant.

Rôle du comité de suivi de thèse :

Le rôle du CST est d'évaluer la progression de le/la doctorant(e) au cours de son parcours de doctorat. Le comité évalue également l'environnement dans lequel s'effectue le travail. Les recommandations du comité doivent permettre à l'étudiant(e) d'évoluer scientifiquement et de terminer sa formation doctorale dans le temps requis. En cas de problèmes, le/la doctorant(e) peut à tout moment interpeller son comité.

Création du comité de suivi de thèse :

Le comité est composé de la (co)direction de thèse, d'un membre interne appartenant à la Commission des Thèses CLESCO-UPS et d'un membre expert externe qui est proposé par la direction de thèse et doit être extérieur à Midi-Pyrénées. La composition du CST doit être validée par la Commission des Thèses CLESCO-UPS.

Tous les membres du comité doivent être titulaires d'un doctorat. L'ouverture du CST à des partenaires industriels est possible. Le membre extérieur ne pourra pas être rapporteur de la thèse.

La présidence du comité de suivi de thèse est assurée par le membre extérieur.

Convocation du comité de suivi de thèse :

Le/la doctorant(e) prend l'initiative de contacter les membres de son comité et planifie la rencontre (date, heure, salle). La réunion peut/doit se faire par vidéoconférence, selon les régulations sanitaires en vigueur. Environ une semaine avant la rencontre avec son CST, il/elle remet à chaque membre un rapport écrit (entre 5 et 10 pages) sur l'avancée de ses travaux.

Déroulement du premier comité de suivi de thèse :

Lors de la 1^{ère} réunion, le/la doctorant(e) prévoit une présentation d'environ 30 minutes et une période de questions/discussion avec le comité. Il/elle présente ses résultats, en discute les perspectives (finalisation des travaux, possibilité de publication, projet post-doctoral...) et précise les éventuelles difficultés rencontrées. Il/elle fournit aussi un calendrier jusqu'à la soutenance.

Après cette première phase, les membres du CST se réunissent avec le/la doctorant(e) en l'absence de ses (co)encadrant(s), puis avec ce(s) dernier(s) en l'absence de le/la doctorant(e), afin de discuter des points forts, limites et écueils du travail et pour aborder tout autre sujet pertinent.

Le président complète ensuite la fiche de compte-rendu à faire signer et la transmet à la direction de l'ED. En cas de problèmes majeurs dans la progression de la formation et/ou dans la relation entre l'étudiant(e) et son (co)directeur de thèse, il en informe la direction de l'école doctorale.

Déroulement des comités de suivi de thèse subséquents :

Le/la doctorant/e remet au CST un rapport écrit montrant d'avancement du travail en lien avec les avis et les recommandations du CST précédent.

La fiche de compte-rendu consigne l'appréciation portée par la présidence du CST ; elle doit être validé et signé par la (co)direction de thèse et par le membre de CST interne ; elle est ensuite transmise signée à l'ED.